



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4201

Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance

Direction de l'Enfance

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4201 - AUTORISATION DE SIGNER DES CONVENTIONS CADRES
ET D'OCCUPATIONS TEMPORAIRES AVEC DIVERSES
ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES D'EQUIPEMENTS DE
PETITE ENFANCE (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais. Ce service en faveur des familles lyonnaises présente un intérêt communal et participe ainsi à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Ces associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations contractuelles dans différentes conventions conclues pour une durée de 3 ans :

- La **convention cadre** qui, dans le cadre d'un subventionnement annuel dépassant 23 000 € définit les obligations respectives de la ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté.

- La **convention d'occupation temporaire** précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire des locaux.

- Le **contrat de sous mise à disposition** précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est locataire des locaux.

Les conventions suivantes arrivant à échéance et les activités des associations présentant toujours un intérêt communal, il convient d'approuver de nouvelles conventions.

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention : 1- Convention cadre 2- Convention Occupation temporaire 3- contrat de sous mise à disposition	Valeur locative actualisée	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche	
				2017 Délibérations en Conseil Municipal N°2016/2589 du 16/12/2016 et N°2017/3228 du 25/09/2017	2018 Délibérations en Conseil Municipal N°2017/3473 du 18/12/2017 et N°2018/4046 du 24/09/2018
1^{er} arrondissement					
La Ribambelle	La Ribambelle	Cadre + occupation temporaire	26 494 €	69 600 €	70 400 €
				17 400 €	50 000 €
2^e arrondissement					
La Mutualité Française du Rhône SSAM	Les Roseaux	Cadre + occupation temporaire	80 723 €	220 000 €	200 000 €
				26 000 €	30 000 €
La Mutualité Française du Rhône SSAM	RAM des Nymphéas	Cadre + occupation temporaire	28 978 €	40 800 €	40 800 €
				5 200 €	10 200 €
3^e arrondissement					
Croix Rouge Française	Arlequin	cadre + occupation temporaire	52 263 €	236 000 €	238 400 €
				39 000 €	49 600 €
Croix Rouge Française	Les P'tits Oursons	Cadre		64 000 €	60 800 €
				46 000 €	15 200 €
Croix Rouge Française	La Ronde enfantine (relocalisation)	occupation temporaire	153 125 €	99 200 €	100 800 €
				36 800 €	35 200 €
La Mutualité Française du Rhône SSAM	Mirabilis Vilette	Cadre		222 400 €	222 400 €
				56 600 €	55 600 €
La Friponnerie	Pain d'épices	Cadre + occupation temporaire	70 892 €	100 800 €	120 000 €
				25 200 €	30 000 €

La Mutualité Française du Rhône SSAM	Maison Citrouille	Cadre + sous mise à disposition	30 705 €	40 800 €	36 800 €
				11 200 €	9 200 €
5 ^e arrondissement					
Au Cocon de l'Ouest	Au Cocon de l'Ouest	Cadre + sous mise à disposition	17 607 €	109 600 €	108 000 €
				27 400 €	22 000 €
Mutuelle Petite Enfance Lyon 5e	RAM Grain d'Soleil	Cadre + sous mise à disposition	12 761 €	47 200 €	40 800 €
				11 800 €	10 200 €
Les P'tits malins	Les P'tits malins	Cadre + sous mise à disposition	172 130 €	192 000 €	192 000 €
				48 000 €	48 000 €
Les Bébé du Vieux Lyon	La Baleine	Cadre + occupation temporaire	56 920 €	189 600 €	189 600 €
				47 400 €	52 400 €
6 ^e arrondissement					
Cadet Bretelle	Cadet Bretelle	Avenant à la convention d'occupation temporaire	24 724	56 000 €	56 800 €
				15 000 €	14 700 €
7 ^e arrondissement					
Les Bébé Bilingues	Les Bébé Bilingues	Cadre + occupation temporaire	44 398 €	152 000 €	153 600 €
				38 000 €	38 400 €
La Maison des Tout Petits	La Maison des Tout Petits	Cadre		156 000 €	157 600 €
				39 000 €	39 400 €
SLEA	Chocolatine	Cadre + sous mise à disposition	71 907 €	152 640 €	168 080 €
				39 500 €	42 020 €
8 ^e arrondissement					
La Mutualité Française du Rhône SSAM	RAM L'Envolée	Cadre + occupation temporaire	22 354 €	40 800 €	40 800 €
				20 200 €	10 200 €
AGDS	Berthelot	Cadre + occupation temporaire	92 366 €	156 800 €	158 400 €
					39 600 €

Vu lesdites conventions ;
 Vu lesdits contrats ;
 Vu ledit avenant ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, lire :

- lire :

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention : 1- Convention cadre 2- Convention Occupation temporaire 3- contrat de sous mise à disposition	Valeur locative actualisée	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche	
				2017 Délibérations en Conseil Municipal N°2016/2589 du 16/12/2016 et N°2017/3228 du 25/09/2017	2018 Délibérations en Conseil Municipal N°2017/3473 du 18/12/2017 et N°2018/4046 du 24/09/2018
1 ^{er} arrondissement					
La Ribambelle	La Ribambelle	Cadre + occupation temporaire	26 494 €	69 600 €	70 400 €
				17 400 €	50 000 €

- au lieu de :

Association Gestionnaire	Nom de l'équipement	Type de convention : 1- Convention cadre 2- Convention Occupation temporaire 3- contrat de sous mise à disposition	Valeur locative actualisée	Rappel du montant de la subvention de fonctionnement 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche	
				2017 Délibérations en Conseil Municipal N°2016/2589 du 16/12/2016 et N°2017/3228 du 25/09/2017	2018 Délibérations en Conseil Municipal N°2017/3473 du 18/12/2017 et N°2018/4046 du 24/09/2018
1 ^{er} arrondissement					
La Ribambelle	La Ribambelle	Cadre + occupation temporaire	26 494 €	69 600 €	70 400 €
				17 400 €	50 000 €
Le petit train des amap	Le petit train des amap	sous mise à disposition	3 440 €	2 000 €	

DELIBERE

1. Les conventions cadres, d'occupation temporaire, l'avenant et les contrats de sous mise à disposition susvisés, établis entre la Ville de Lyon et les associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance sont approuvés.
2. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD